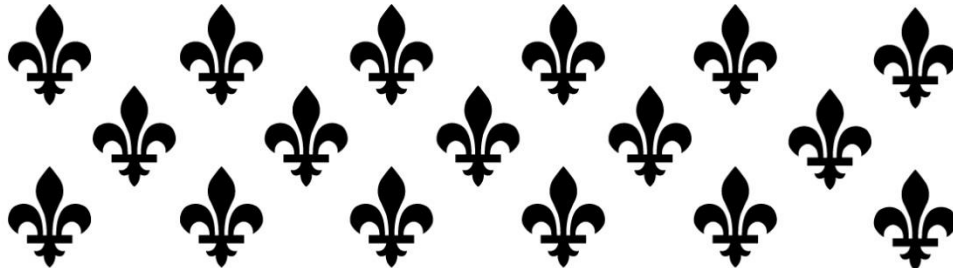


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 28 novembre 2024 — N° 168

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gagnon (Jonquière) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Claude Gagnon.

Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marlene Jennings.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 25^e édition du Salon des métiers d'art de Lanaudière.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le travail du YWCA de Québec et de l'organisme Projet L.U.N.E.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le succès de la Semaine nationale de l'éducation juridique.

28 novembre 2024

Mme Ghazal (Mercier) fait une déclaration afin d'inviter la population à participer à la Guignolée du Plateau—Mont-Royal.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Frédéric Gagnon.

Mme Poulet (Laporte) fait une déclaration afin de souligner le 130^e anniversaire de la Société d'horticulture de Saint-Lambert.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Laporte.

Mme LeBel (Champlain) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jacqueline Bergeron, lauréate du prix Hommage aînés.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le travail des banques alimentaires de la Lièvre et de la Petite-Nation.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 15^e édition de l'événement L'Arbre du partage des policiers de Saint-Jérôme.

28 novembre 2024

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 05.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 212 Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2085-20241128)

M. Bachand (Richmond) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 212 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux et que la ministre responsable des Aînés soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

28 novembre 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 novembre 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 75, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 2086-20241128)

Dépôts de pétitions

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 888 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise sur pied d'actions pour l'amélioration de la qualité éducative et du traitement des plaintes dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2087-20241128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Roy, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

28 novembre 2024

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 27 novembre 2024 sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 356 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 73 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté le 27 novembre 2024 sur la motion de Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, proposant que le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 357 en annexe)

Pour : **79** Contre : **25** Abstention : **3**

En conséquence, le projet de loi n° 63 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la situation financière des étudiants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 novembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec Mme Prass (D'Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue, du 27 au 29 novembre, des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec;

QU'elle rappelle que la lutte à l'itinérance est une responsabilité partagée par les différents paliers de gouvernements, notamment du gouvernement du Québec;

QU'elle réaffirme la nécessité d'agir en prévention, notamment par la construction de logements sociaux et par l'amélioration de l'accès aux services sociaux;

QU'elle encourage la mise en place de toutes solutions permettant d'améliorer la cohabitation avec les milieux et le respect des droits des personnes en situation d'itinérance;

QU'elle souligne l'apport exceptionnel du milieu communautaire auprès de cette population hautement vulnérable;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à étudier la déclaration commune qui découlera des États généraux.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **358** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Simard (Montmorency) présente une motion concernant un lien inter-rives entre Québec et Lévis; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

28 novembre 2024

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 212, Loi modifiant la Loi constituant en corporation Foyer Wales - The Wales Home.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder au suivi de la recommandation 1.3 du rapport du printemps 2021 de la Commission soit, « QUE la Commission de l'administration publique amorce une réflexion sur l'opportunité d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement en commission parlementaire », et de procéder à l'analyse de rapports annuels de gestion;
- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

28 novembre 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 80, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que l'amendement transmis par M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit.

L'amendement est déclaré recevable.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

En conséquence, le débat sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit, est ajourné.

28 novembre 2024

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, ainsi que les amendements transmis par M. Derraji (Nelligan), M. Grandmont (Taschereau), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Chassin (Saint-Jérôme).

Les amendements sont déclarés recevables. Cependant, l'amendement de M. Grandmont (Taschereau) à l'article 1 du projet de loi est identique, quant au fond, à l'un des amendements transmis par M. Derraji (Nelligan). Afin d'en éviter la répétition, seul ce dernier fera l'objet du débat.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 heures.

Les travaux reprennent à 14 heures.

L'Assemblée poursuit la prise en considération du rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, ainsi que des amendements transmis par M. Derraji (Nelligan), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Chassin (Saint-Jérôme).

Du consentement de l'Assemblée, M. Benjamin, troisième vice-président, procède à la lecture et à la mise aux voix individuelle des amendements.

Est d'abord mis aux voix le premier amendement de M. Derraji (Nelligan) modifiant l'article 1.

L'amendement est rejeté.

28 novembre 2024

Est ensuite mis aux voix le deuxième amendement de M. Derraji (Nelligan) modifiant l'article 1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix le troisième amendement de M. Derraji (Nelligan) modifiant l'article 1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) modifiant l'article 8.1.

L'amendement est rejeté.

Est ensuite mis aux voix l'amendement de M. Chassin (Saint-Jérôme) introduisant l'article 26.1.

L'amendement est rejeté.

Enfin, le rapport est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 32, Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que de l'amendement transmis par M. Lafrenière, ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Le débat terminé, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

28 novembre 2024

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 29 novembre 2024, à 9 h 40.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix.

À 14 h 48, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 29 novembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

28 novembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 73, Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence, soit adopté :

(Vote n° 356)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
(Orford)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bernard (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bérubé (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Biron (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blais (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Blouin (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	Groncin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Chassin (IND)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	

28 novembre 2024

Sur la motion de Mme Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts, proposant que le projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions, soit adopté :

(Vote n° 357)

POUR - 79

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roy (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
(Prévost)	Duranceau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bérubé (PQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Skeete (CAQ)
Blais (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lecours (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Blouin (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Thouin (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Malette (CAQ)	(Hull)
Carmant (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Martel (CAQ)	
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
(Portneuf)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	

CONTRE - 25

Beauchemin (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Fortin (PLQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	Garceau (PLQ)	Morin (PLQ)	
(La Pinière)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	
Ciccione (PLQ)	Grandmont (QS)	Prass (PLQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Dufour (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Setlakwe (PLQ)	
(Mille-Îles)			

ABSTENTIONS - 3

Chassin (IND)	Nichols (IND)
Lefebvre (IND)	

28 novembre 2024

Sur la motion de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec Mme Prass (D’Arcy-McGee), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme) :

(Vote n° 358)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nichols (IND)	